

Demande de copie de données extraites d'un dossier de patient

IDENTITÉ DU PATIENT (joindre une copie de la carte d'identité svp)

- Nom et prénom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Je souhaite:
 - un envoi par la poste
 - venir retirer les données personnellement

LE DEMANDEUR

- est le patient lui-même
- n'est PAS le patient (compléter les données ci-dessous)
 - ⇒ Nom et prénom
 - ⇒ Adresse.....
 - ⇒ N° de téléphone
 - ⇒ Lien avec le patient
 - parent ou tuteur du patient
 - personne de confiance mandatée *
 - autre:

LES DONNÉES SOUHAITÉES

- **Hospitalisation** dans le service Période/dates:
 - Données médicales
 - Données d'infirmierie
 - Codes d'accès pour voir l'imagerie médicale online
 - Résultats de laboratoire
- **Consultation** dans le service Période/dates:
 - Données médicales
 - Codes d'accès pour voir l'imagerie médicale online
 - Résultats de laboratoire
- **Dossier médical complet** depuis (indiquer l'année)
 - Avec les codes d'accès pour voir l'imagerie médicale online
 - Sans les codes

MOTIVATION OU RAISON DE LA DEMANDE (facultatif)

.....

Le (la) soussigné(e) marque son accord sur la procédure et les dispositions figurant au verso de ce formulaire.

Signature du patient: Date:

*** PROCURATION POUR UNE PERSONNE DE CONFIANCE**

Le (la) patient(e) soussigné(e) (nom) autorise par la présente l'UZ Leuven à remettre à (nom de la personne de confiance) les informations susmentionnées extraites de son dossier de patient.

Signature du patient: Signature de la personne de confiance: Date:

QUI PEUT DEMANDER UNE COPIE?

- 1) Le patient lui-même
- 2) Une personne de confiance munie d'une procuration écrite signée par le patient
- 3) Les parents ou le tuteur d'un patient mineur ou d'un patient majeur qui relève du statut de la minorité prolongée ou de la déclaration d'incapacité
- 4) Un représentant du patient:
 - qui a été désigné au préalable par le patient pour exercer à sa place les droits du patient, si et aussi longtemps qu'il n'est pas en mesure de s'en charger lui-même, moyennant une preuve écrite
 - si le patient est dans l'impossibilité matérielle d'exercer lui-même ses droits de patient et si le patient n'a désigné aucun représentant ou si celui-ci ne se manifeste pas, les droits sont exercés par le conjoint cohabitant ou le partenaire cohabitant légal ou de fait
 - si cette personne ne souhaite pas le faire ou fait défaut, les droits sont exercés dans l'ordre décroissant par : un enfant majeur, un parent, un frère ou une sœur majeur(e) et à défaut, ou en cas de conflit entre les susnommés: par le prestataire de soins concerné, le cas échéant dans le cadre d'une concertation multidisciplinaire.
- Votre médecin dispose des rapports des interventions à l'UZ Leuven: vous pouvez donc aussi vous adresser à lui pour obtenir des copies.
- Les notes personnelles et les données qui concernent des tiers n'entrent pas en considération pour la consultation ou la copie. Dans le cas où le patient ou son représentant désigne un praticien, celui-ci peut demander de consulter les notes personnelles du prestataire de soins.
- Dans l'optique de la protection de la vie privée du patient, la consultation ou une copie (entière ou partielle) peut être refusée à un représentant du patient. Dans ce cas, ce droit peut être exercé par un praticien désigné par le représentant.
- Après le décès du patient, aucune copie ne peut être délivrée mais un droit de consultation indirecte peut être exercé par l'intermédiaire d'un praticien. Les parents proches jusqu'au deuxième degré peuvent demander de pouvoir consulter le dossier à l'hôpital via le formulaire pour la consultation.

TRAITEMENT de votre demande

- ⇒ Vous envoyez le formulaire complété et signé accompagné d'une copie de votre carte d'identité à l'adresse suivante: UZ Leuven, Dienst afschrift patiëntgegevens, Herestraat, 49, 3000 Leuven, ou vous l'envoyez par fax au 016/34.46.55 ou par e-mail : afschrijftmedischdossier@uzleuven.be
- ⇒ La loi relative aux droits du patient fixe à 15 jours (après réception de votre demande) le délai dans lequel il doit être donné suite à votre demande.